

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

DÉPARTEMENT

HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Comité Syndical du  
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc  
& Vignobles**

NOUVEAUX MEMBRES

Affiliés  
au Comité En exercice  
Syndical

qui ont pris  
part à la  
Délibération

37 37 20

Séance du 05 décembre 2007

Date de la convocation

26/11/07

Date d'affichage

26/11/07

Objet de la Délibération

N° 2007-12-07  
Programme Pays 2013 - Position  
du Conseil de Développement

L'an deux mille sept

Et le cinq décembre

à dix sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

- J.ARCAS (Conseil Général), G.BARO (CdC Orb-Taurou), JN.BADENAS (Conseil Général), M.BOUBIS (CdC Lirou-Canal), F.BARSSE (Bédarieux), F.BOUTES (Conseil Général), J.CABROL (CdC Pays Saint-Ponais), D.CALMETTE (CdC Orb-Jaur), A.CLAVERIA (Bédarieux), MA.EDO (CdC Monts d'Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), JL.FALIP (Conseil Général), M.GIL (CdC Orb-Taurou), C.GINESTE (CdC Avène-Orb-Gravezon), B.GRASSET (CdC Saint-Chinian), J.HUC (CdC Coteaux-Chateaux), M.OLMOS (CdC Minervois), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), M.VIGUIER (CdC Lirou-Canal).

SOUS PREFECTURE  
REÇU LE  
14 DEC. 2007  
SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 10/12/07

et publication ou notification

du 10/12/07

**Objet : Programme Pays 2013 – Position du Conseil de Développement**

Le Conseil de Développement du Pays Haut Languedoc et Vignobles, réuni en Bureau ce mercredi 21 novembre 2007, et après avoir étudié la note de stratégie territoriale du Pays pour la période 2008-2013, ainsi que les vingt-cinq fiches-objectifs, a émis l'avis suivant :

"Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a élaboré un projet de développement territorial en s'appuyant sur les préconisations des différents schémas thématiques réalisés au cours des années 2006-2007.

En référence évolutive à une Charte de développement élaborée en 2002, ce document constitue une synthèse du projet politique territorial du Pays à l'horizon 2013, traduisant le développement local tel que voulu localement.

Il est le résultat d'un travail de concertation qui a associé le Conseil de Développement dans le cadre de son forum et dans le cadre des sept commissions thématiques du Pays, au sein de chacune desquelles le Conseil de Développement dispose d'un tiers des sièges".

Le Conseil de Développement a souhaité compléter sa collaboration à ce projet en élaborant un avis composé d'un avis général et transversal puis de 5 avis thématiques annexés.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte de cette contribution importante et d'apporter toutes réponses utiles aux remarques du Conseil de Développement.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend acte de cette contribution importante et accepte d'apporter toutes réponses utiles aux remarques du Conseil de Développement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 05 décembre 2007.

Le Président  
Francis BOUTES



## **Avis général**

En premier lieu le Conseil de Développement souligne la cohérence de ce projet avec les orientations de la Charte et n'exprime aucune opposition avec ce projet qui semble globalement, pertinent.

Il rappelle que la haute qualité environnementale constitue une valeur phare du projet 2008-2013. Cette valeur, doit transpirer dans toutes les composantes thématiques du projet.

Les objectifs affichés correspondent aux enjeux forts identifiés. Le Conseil de développement estime donc nécessaire que ces objectifs soient déclinés de sorte à intégrer la transversalité qu'il souhaite voir intégrée au niveau des enjeux.

En effet, le Conseil de développement souligne la nécessaire transversalité des objectifs. Par exemple, les objectifs de la politique de l'habitat ont un impact évident, au travers de l'amélioration du cadre de vie et de l'esthétique de nos villages, sur le tourisme et donc sur l'économie. En effet, l'esthétique traditionnelle des bourgs anciens est l'un des atouts importants de notre économie touristique.

De même l'étude paysagère en cours dans le cadre de la mission environnement et les préconisations (par exemple limiter le mitage de nos sols par des constructions nouvelles occasionnant d'importantes dépenses pour la mise en place des réseaux et fortes consommatrices d'énergie de surcroît) qui en découleront impacteront notre habitat, l'environnement et l'économie de notre territoire. A ce titre le Conseil de développement souhaite que le Pays persévère dans sa volonté de décloisonner ces différentes missions.

Le Conseil de développement considère très intéressants les projets d'observatoires (du paysage, de l'économie) qui sont proposés. Les généraliser à toutes les thématiques semble pertinent.

Le Conseil de développement rappelle la nécessité d'avoir un lien étroit avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. La complémentarité des objectifs de ces deux structures doit être lisible pour tout le monde, élus et habitants. Or elle n'apparaît pas toujours clairement dans le projet 2008-2013.

De plus, le conseil de développement souhaite voir le lien entre lui-même et le PNR plus établi et affiché au travers de la convention de partenariat entre le Pays et le PNR.

Le Conseil de développement rappelle aussi l'importance de la synergie avec les politiques supraterritoriales mais aussi la prépondérance du projet local sur ces politiques, à l'image de la politique culturelle locale qui doit veiller à être en phase avec la politique départementale mais qui doit avant tout se définir localement. Le Pays doit devenir l'espace où se croisent les besoins et les objectifs locaux avec ceux définis par la Région, le Département et l'Europe.

### **Remarques :**

**Sur les délais :** les documents transmis ont été remis très tard. Le temps disponible à l'examen des documents a rendu difficile une analyse détaillée et sereine du projet. Le Conseil de développement, conscient des délais très courts pour l'élaboration des documents par les techniciens, souhaite cependant exprimer son regret sur le peu de temps qui lui a été attribué et exprime son souhait, dans l'avenir, de disposer de tout le temps nécessaire à l'expression d'un avis argumenté et partagé par le plus de membres possible.

**Sur la forme :** suivant les documents, les objectifs sont dénommés « mesures ». Le terme mesure relève davantage de l'action que de l'objectif. Dans un souci de clarté, il convient d'homogénéiser ces libellés. Tout n'a pas toujours été très lisible pour les membres du Conseil de développement.

De plus, certains documents ne sont pas assez précis pour permettre de donner un avis très approfondi.

## **Avis du groupe de travail Patrimoine sur le Projet de Pays 2013**

En raison des délais trop courts, le groupe de travail patrimoine n'a pas pu se réunir comme il le souhaitait. Cette présente note rend compte de l'avis du rapporteur de cette thématique et des avis formulés lors du forum du Conseil de développement.

~~**Sur le fond :** La démarche globale, qui est une poursuite du travail engagé avec des objectifs ambitieux et diversifiés ne peut être qu'encouragée. La volonté de travailler avec les acteurs locaux semble importante en terme de démocratie participative.~~

**Sur les enjeux :** Le projet patrimoine est basé sur trois enjeux principaux :

- 1 - Connaître et comprendre le patrimoine
- 2 - Sauvegarder et valoriser le patrimoine
- 3 - Partager et dynamiser le patrimoine

Cette approche semble globalement pertinente car elle privilégie la pédagogie en direction des acteurs du Pays et l'action sur le terrain tout en veillant à leur pérennité. Il semble que cette démarche a bien pris en compte le besoin primordial de soutien aux intervenants locaux. Le Pays peut être facilitateur dans la rencontre des partenaires et des conseils.

L'école du Patrimoine qui est sur le fond un projet très séduisant est encore insuffisamment précise pour se prononcer sur ce projet.

La volonté de créer des itinéraires thématiques, dans une zone géographique étendue comme celle du Pays nous semble adéquate et le lien avec le PNR indispensable. Cela devrait permettre sur certains thèmes de mutualiser les moyens et les dynamiques.

Les sites pilotes font partie des nombreux sites exceptionnels du Pays. Le Conseil de développement pourrait participer de manière active aux choix des thématiques et des sites.

### **Avis du groupe de travail Tourisme sur le Projet de Pays 2013**

Le Conseil de développement a examiné le projet Tourisme 2008/2013 du Pays. Il émet les remarques suivantes :

**Sur le fond :** Ce projet est un projet prioritaire du Pays et le Conseil de développement approuve totalement ce choix. Les enjeux sont, selon le Conseil de développement, totalement cohérents avec les orientations stratégiques de la Charte du Pays.

Le travail de diagnostic a été mené très sérieusement et ses résultats sont très pertinents et, selon le Conseil de développement, tiennent compte des réalités du territoire. Les propositions d'actions sont cohérentes et ambitieuses pour le territoire, ce dont le conseil se félicite.

Cependant le conseil se pose trois questions :

- La commission qui a préparé le projet a-t-elle assez rencontré les élus des différentes communautés de communes pour les informer et les convaincre. Le Conseil de développement souligne la nécessaire implication des communautés de communes pour la mise en œuvre de ce projet. Quels moyens faudrait-il mettre en place pour que tous les élus s'en saisissent?
- Quelles sont les articulations du projet avec celui du PNR dont le label est un formidable passeport de communication ?
- Quels moyens financiers pour développer le tourisme dans un contexte économique difficile ?

**Sur les enjeux :** Les enjeux sont les suivants :

1 - Adapter l'offre en hébergement touristique et développer les équipements structurants.

Le Conseil de développement remarque que, s'il y a bien volonté de structurer l'offre de loisirs sur toute l'année pour accueillir le tourisme de proximité, cela n'est pas écrit explicitement dans le texte fourni.

2 - Professionnaliser et mettre en réseau les offices du tourisme et mutualiser les moyens de communication et de promotion.

3 - Accompagner et fédérer les professionnels du tourisme.

Ces enjeux sont judicieux et ambitieux. Le Conseil de développement les approuve et soutient en particulier la volonté de professionnalisation et celle de mutualisation des moyens.

Le Conseil de développement pourrait créer un groupe de travail, en 2008 pour aider à la mise en œuvre de ce projet.

#### **Remarque :**

Dans le cadre de la volonté du Pays de professionnaliser les acteurs du tourisme, le Pays devrait promouvoir la démarche Qualité Tourisme aussi bien pour les OT que pour les professionnels du tourisme. La formation des agents des OT est actuellement en cours avec la FNOTSI. De plus, il convient d'éviter de superposer les labels, de n'en retenir si possible qu'un afin d'améliorer sa lisibilité.

## **Avis du groupe de travail Habitat sur le Projet de Pays 2013**

Le Conseil de développement a examiné, dans le cadre d'un groupe de travail « Habitat », le projet de Pays 2008-2013. La présente note rend compte de son avis sur le projet « Habitat ».

**Sur le fond :** Le Conseil de développement est d'accord sur les objectifs inscrits dans le programme pluriannuel « Habitat » du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Les objectifs inscrits dans la charte sont tout à fait souhaitables, mais nous proposons qu'une attention toute particulière soit accordée aux moyens mis en œuvre et particulièrement aux modalités techniques et financières d'accès aux aides pour les populations concernées.

**Sur les enjeux :** Le projet habitat de Pays 2008-2013 est basé sur 3 enjeux majeurs :

- 1 - Aménagement du territoire
- 2 - Améliorer les conditions d'accès et de maintien des populations locales au logement
- 3 - Valoriser et préserver le patrimoine architectural du Pays.

D'autre part, il sera nécessaire d'apporter une attention toute particulière au développement des nouvelles technologies énergétiques. En effet, il faut promouvoir la mise en œuvre des technologies nouvelles permettant l'utilisation des énergies renouvelables sans pour autant sacrifier l'esthétique traditionnelle des bourgs anciens (qui sont l'un des atouts importants de notre économie touristique).

**Remarques :** Nous proposons quelques remarques qui à notre avis devraient être prises en considération dans l'élaboration finale du projet :

- Tenir compte des contraintes esthétiques et patrimoniales (ne pas risquer de défigurer le bâti ancien).
- Mettre en cohérence le cahier de préconisations architecturales du Pays avec celui du PNR très complet.
- Organiser une véritable information des professionnels du bâtiment de la région afin de rendre crédible le cahier de préconisations architecturales. Une véritable formation serait nécessaire afin que ces professionnels soient un relais efficace avec la population. Ne pas oublier d'inclure dans ce domaine, les ingénieurs de BTP qui peuvent parfois proposer des traitements trop « Urbain » dans l'aménagement des abords de nos bourgs et dans les lotissements.
- Pour ce qui concerne la mise en valeur des devantures commerciales, il serait bon de préciser que les anciennes devantures, qui sont le reflet de notre patrimoine, peuvent également bénéficier des aides.
- Il n'y a pas que les îlots dégradés des centres bourgs qui nécessiteront l'instauration de périmètres d'aménagements spécifiques, il y a aussi des cas délicats à régler dans les abords immédiats des bourgs anciens lorsque le risque de mitage peut mettre en péril les préconisations du Pays en matière d'environnement et de préservation des paysages.

## **Avis du groupe de travail Environnement sur le Projet de Pays 2013**

Le Conseil de développement a examiné, dans le cadre d'un groupe de travail « environnement », le projet de Pays 2008-2013. La présente note rend compte de son avis sur le projet « environnement ».

**Sur le fond :** Le Conseil de développement indique qu'il trouve les objectifs inscrits dans le programme pluriannuel « environnement » du Pays Haut Languedoc et Vignobles en cohérence avec la charte de développement et pertinents.

**Sur les enjeux :** Trois enjeux majeurs ont été déterminés :

Enjeu 1 : préserver les milieux naturels et paysagers afin d'affirmer l'identité du territoire.

Le groupe de travail pense que l'observatoire du paysage devrait être mis en place le plus rapidement possible car son travail se situe sur le long terme. Il s'agit donc d'un objectif prioritaire.

Enjeu 2 : maîtriser l'énergie et contribuer au développement des énergies renouvelables.

Le groupe de travail préconise que le Pays soit investi dans la mise en place d'un schéma de développement de l'énergie éolienne.

~~Des interrogations demeurent au sujet de l'espace info énergie du Pays sur son contenu et ses missions :  
quelles liaisons avec les professionnels et les autres acteurs impliqués en particulier.~~

Enfin, la mise en œuvre d'un diagnostic énergétique du patrimoine communal semble capital et est approuvé sans réserves.

Enjeu 3 : informer, sensibiliser et éduquer à l'environnement.

Au sujet du guide des bonnes pratiques, le groupe de travail insiste sur le nécessaire contrôle de la consommation de l'eau tant pour les habitants que pour les touristes.

Le Conseil de développement souhaite s'impliquer fortement dans cette action de sensibilisation en étant un relais des informations auprès de son réseau et en participant activement aux actions proposées comme les bistr'eau.

La volonté de « certifier » par un label les communes économes en eau est intéressante mais mériterait d'être étendue à la notion de gestion durable et concerner tous les flux (eau, air, électricité...).

Remarque : Il existe sur le territoire un véritable savoir faire en matière d'acteurs de l'éducation à l'environnement. Le mettre en valeur, le développer par la mise en place de formations sur notre territoire en direction des personnes de l'extérieur constituerait un micro vivier économique intéressant.

### **Avis du groupe de travail Culture sur le Projet de Pays 2013**

Le Conseil de développement a examiné, dans le cadre d'un groupe de travail « Culture », le projet de Pays 2013. La présente note rend compte de son avis sur le projet culture.

**Sur le fond :** Le Conseil de développement indique que la stratégie culturelle du Pays ne pourra être pertinente et cohérente sur le territoire qu'après réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic territorial des acteurs en place et la définition d'une ligne culturelle co-construite, ouverte à toutes les formes de culture. Ce diagnostic reste à faire.

Le Pays doit assurer le lien avec le service culturel du département, en particulier avec l'agence culturelle de l'Ouest Biterrois. L'agence doit être en phase avec le Pays et s'appuyer sur lui.

**Sur les enjeux :** Le projet culturel de Pays 2013 est basé sur 3 enjeux majeurs :

- 1 - La diffusion de spectacle vivant
- 2 - Le soutien à la pratique musicale amateur
- 3 - La mutualisation des moyens

Le Conseil de développement partage le souhait d'une politique de diffusion. Il regrette que celle-ci soit réduite au seul spectacle vivant et souhaite que la diffusion soit élargie à toutes les facettes de la culture : spectacles, lectures publiques, conférences, musées, arts plastiques..... La rédaction de l'enjeu 1 est ainsi trop restrictive.

Le Conseil de développement partage également le souhait d'un soutien à la pratique amateur. Il regrette que celle-ci soit réduite à la seule pratique musicale et souhaite que la pratique amateur en général soit soutenue. Il soutient et encourage les pratiques amateurs encadrées par des professionnels.

Le Conseil de développement n'a pas de remarques sur l'enjeu de mutualisation des moyens, qu'il partage et soutient.

### **Avis du groupe de travail Economie sur le Projet de Pays 2013**

**Sur le fond :** Il semble important d'associer à nos travaux les organismes consulaires mais aussi associer les professionnels au projet d'aménagement comme la souligné la commission habitat, sans pourtant leur proposer une formation de ceux-ci sur leur métiers, peut être un peu mal venu.

Concernant l'emploi de certaines dénominations, il faut être prudent car une mauvaise interprétation peut leur être faite par les professionnels. Exemple « Création d'une maison des entrepreneurs » le mot entrepreneurs est assimilé à un syndicat du bâtiment qui ne représente pas forcément les entreprises du pays...

Enfin, un travail conjoint sur les enjeux économiques avec le PNR est nécessaire.

**Sur les enjeux :** Le Conseil de développement propose d'inclure la sensibilisation des donneurs d'ordres sur la réponse aux marchés publics ou privés aux axes de travail définis. En effet, souvent le mieux disant (savoir-faire, salariés habitant dans le pays, taxe professionnelle, réhabilitation de l'habitat contribuent à l'enrichissement de la commune du Pays...) qui est un entrepreneur local est écarté au détriment du moins disant qui est une grosse entreprise, pas toujours fiable, et qui souvent fait appel aux locaux en sous-traitance.

Parmi les 24 actions prévues, il semble que la filière Pierre, Patrimoine et Paysage qui peut être synonyme de création d'emploi ait été oubliée.

